

RENFORCEMENT DE LA BIOSÉCURITÉ AUX FRONTIÈRES

Nouvelle-Calédonie Polynésie française Wallis et Futuna Îles Pitcairn

BUDGET : 840 000 € (100,2 Millions XPF)

PARTENAIRES :

-
-
-
-
-

DURÉE D'INTERVENTION : janvier 2020 - septembre 2024

Polynésie française :

- Douanes de Polynésie française
- Clubs canins de Polynésie française

Wallis et Futuna :

- Service des Douanes et Contributions diverses,
- Service des Affaires Maritimes, Phares, Ports et Balises (SAMPPB),
- Service des Affaires Economiques et de Développement (AED),
- Service d'Etat de l'Aviation Civile (SEAC)
- Pôle juridique, gendarmerie

SYNTHÈSE

La mise en place d'une brigade de chiens de détection en Polynésie française et le processus de révision de la réglementation à Wallis et Futuna ont permis de renforcer les mesures de biosécurité pour une meilleure prévention des introductions d'espèces exotiques envahissantes (EEE). Afin de protéger une biodiversité locale caractérisée par un fort taux d'endémisme et menacée par ces introductions, les deux territoires ont souhaité renforcer les moyens de contrôle et de prévention à leur disposition.

En Polynésie française, une brigade cynophile composée de trois chiens détecteurs a été mise en place et opère depuis avril 2023 à l'aéroport international de Tahiti-Faa'a. Elle répond au besoin d'améliorer l'efficience des contrôles, jusqu'alors essentiellement basés sur les déclarations volontaires de passagers. Depuis, des contrôles ont été effectués sur 60 à 70% des vols internationaux permettant d'intercepter, en 13 mois, 1483 marchandises non déclarées, dont 705 présentaient un risque fort d'introduction

"Renforcer la biosécurité pour prévenir les introductions"

d'organismes nuisibles. Forte de ce succès, la Direction de la Biosécurité envisage de renforcer la brigade avec des binômes chiens/maîtres-chiens supplémentaires et d'étendre son champ d'action à un plus grand nombre de vols, au port autonome et au centre de tri-postal.

À Wallis et Futuna, le cadre réglementaire relatif aux espèces exotiques envahissantes a été renforcé par deux nouvelles dispositions visant à limiter l'introduction et la dissémination des

EEE sur le territoire. Ces dispositions établissent une liste noire d'espèces déjà présentes et une liste préventive, qui priorisent les menaces et facilitent leur gestion. L'opérationnalisation de ces avancées s'est ensuite traduite par l'élaboration d'un plan de détection précoce et de réaction rapide, ainsi que par la sensibilisation des habitants à travers des vidéos. Le projet a ainsi fourni une structure favorable à l'action des services concernés et a permis de renforcer la prise de conscience des habitants et des autorités locales.

CONTEXTE

La biosécurité aux frontières constitue la première ligne de défense de la biodiversité et du secteur primaire. Dans des contextes insulaires caractérisés par un fort taux d'endémisme et un isolement géographique, les espèces exotiques envahissantes sont considérées comme l'une des principales causes de perte de biodiversité. Face à cela, les mesures de prévention des introductions sont le moyen le plus efficace et le moins coûteux pour limiter les dommages potentiels.

En Polynésie française, la volonté de renforcer les mesures de biosécurité intervient dans un contexte critique pour la biodiversité locale. Ce territoire, caractérisé par de nombreuses îles dispersées sur une superficie aussi vaste que l'Europe et un taux d'endémisme très élevé, abrite un très grand nombre d'espèces menacées qu'il convient de protéger. Plus de 140 plantes endémiques, soit 25 % de la flore endémique, sont considérées comme rares, vulnérables ou menacées, selon la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). A l'origine du projet, les pouvoirs et moyens de contrôle à l'arrivée des passagers internationaux à l'aéroport de Tahiti-Faa'a étaient limités, reposant essentiellement sur l'auto-déclaration des passagers.

Le territoire de Wallis et Futuna a lui aussi été confronté à la disparition d'espèces indigènes et à de nombreux dégâts sur le secteur primaire, causés par les espèces exotiques envahissantes introduites de manière volontaire ou forte. Il est estimé qu'au cours des 30 dernières années, 150 espèces végétales et 164 espèces animales ont été introduites - certaines devenant envahissantes, d'autres s'étant naturalisées. Face à ce constat, le territoire a souhaité renforcer la réglementation et former les acteurs locaux afin de mieux cibler et contrôler les EEE constituant une menace pour le territoire.



ENJEUX & OBJECTIFS

La mise en œuvre d'un dispositif de biosécurité requiert à la fois un ciblage clair des menaces et l'établissement de moyens adaptés pour le contrôle des personnes et marchandises. Or, si l'enjeu de prévenir l'introduction d'organismes nocifs pour la santé ou la biodiversité est plus en plus reconnu par les territoires du Pacifique, le cadre réglementaire reste parfois insuffisamment précis et connu du grand public ; tandis que les moyens de contrôles sont encore peu développés.

Le renforcement de la biosécurité répond à cet enjeu de prévention des introductions par des solutions adaptées à chaque territoire. En Polynésie française, cela implique la mise en place de nouvelles techniques de contrôle, plus efficientes, sans perturber des flux importants de passagers et de marchandises. À Wallis et Futuna, le renforcement porte tant sur l'amélioration de la réglementation et de sa connaissance que sur la détection et réponse rapide.



LE RENFORCEMENT DE LA BIOSÉCURITÉ POURSUIT 3 OBJECTIFS :

- Améliorer l'efficience des contrôles de biosécurité en Polynésie française
- Revoir le Code de l'Environnement, sur les aspects d'identification des EEE prioritaires, de gouvernance et les modalités de contrôle aux frontières à Wallis et Futuna
- Mettre en place des mesures opérationnelles de détection et de réponse rapide aux introductions, ainsi que des actions de sensibilisation des habitants de Wallis et Futuna



RÉSULTATS

La collaboration entre les administrations et les partenaires du projet ont permis d'affiner les choix opérationnels et d'aboutir à la mise en œuvre de moyens de détection, de contrôle et de prévention adaptés aux besoins de chaque territoire.

En Polynésie française, une brigade cynophile opérationnelle a été mise en place au sein de la Direction de la biosécurité (DBS), service de l'administration polynésienne. La formation des maîtres-chiens et l'acquisition des chiens ont été rendues possible grâce à un partenariat avec le Ministry for Primary Industries de Nouvelle Zélande. Composée de trois chiens et de leurs maîtres-chiens associés, cette brigade a été installée dans les locaux de la DBS, situés à proximité de l'aéroport de Tahiti Faa'a. Cette installation a nécessité l'aménagement du site en chenil, comprenant des espaces intérieurs et extérieurs, avec une capacité qui permettra, à terme, d'accueillir jusqu'à six chiens. Ce dimensionnement permet d'anticiper la montée en puissance des capacités de détection cynophiles et l'extension du périmètre d'action souhaité par le pays.

Durant ses 13 premiers mois d'activité, la brigade a été présente sur 60 à 70 % des vols internationaux, permettant le contrôle de 40 à 50 % des voyageurs et de leurs bagages provenant des vols internationaux commerciaux (hors jet privés) à l'aéroport de Tahiti Faa'a. Ce sont 1 483 marchandises

"Un partenariat avec la Nouvelle-Zélande"

non déclarées (produits d'origine végétale ou animale) qui ont été interceptées par les chiens détecteurs de biosécurité. 705 étaient non conformes à la réglementation locale et représentaient donc un risque élevé d'introduction d'organismes nuisibles (insectes, bactéries, virus, plantes et animaux envahissants) susceptibles de ravager l'agriculture et l'environnement.

L'opération représente par ailleurs un succès en termes de rapidité des contrôles, un enjeu clef. Initialement envisagé pour de l'équipement de machines rayons X au port et à l'aéroport de Tahiti, le projet de la Direction de la biosécurité (DBS) avait été revu pour éviter l'allongement des délais à l'arrivée en Polynésie française, où les situations d'engorgement sont fréquentes en raison de locaux inadaptés.

"3 chiens détecteurs et 70% de vols contrôlés"

En termes de communication, la brigade cynophile a fait l'objet d'une inauguration officielle le 11 juillet 2024 par le ministre de l'Agriculture, des Ressources marines, de l'Environnement, en charge de l'Alimentation, de la Recherche et de la Cause animale (MPR) de la Polynésie française. À cette occasion, le travail de la brigade à l'arrivée d'un vol international et des travaux d'aménagement du chenil a été mis en lumière, bénéficiant d'une couverture presse de Polynésie Première, de Radio Polynésie, Tahiti Infos et de Radio Te reo Tefana.

CHIFFRES CLÉS

À l'aéroport de Tahiti-Faa'a :

1
chenil
aménagé
fonctionnel

3
binômes
chiens détecteurs /
maîtres-chiens formés
en Nouvelle Zélande

40 à 50%

des voyageurs contrôlés
(vols commerciaux internationaux
arrivant en Polynésie française)

1 483 marchandises
non déclarées
interceptées en 13 mois d'activité



À Wallis et Futuna, le projet a permis d'entériner en 2024 une révision de la réglementation visant à renforcer les dispositions relatives à la biosécurité des îles face aux espèces exotiques envahissantes, avec l'actualisation de la « Liste Noire » et la création d'une « Liste Préventive ». La liste noire répertorie 68 espèces envahissantes, dont 38 végétales et 30 animales, déjà présentes sur le territoire et à l'origine d'impacts négatifs importants. La liste préventive, quant à elle, recense 123 espèces absentes du territoire mais présentes dans la région dont Wallis et Futuna souhaite se préserver. Ces listes constituent des outils précieux pour prévenir ou stopper la propagation des EEE, tout en établissant les priorités des services gestionnaires et en servant d'outil de communication auprès des populations et des associations.

L'élaboration de ces listes est le résultat d'un travail initié en 2022, qui a impliqué des consultations avec des services techniques et des acteurs locaux concernés (autorités coutumières et associations locales), une analyse de l'impact économique potentiel ainsi qu'une étude comparative des réglementations régionales. Ce processus a conduit à la proposition de sept autres sections du Code de l'Environnement, qui pourront être activées ultérieurement par les autorités locales. Elles concernent notamment les contrôles de biosécurité aux frontières, les procédures d'import/export, la quarantaine, les contrôles intérieurs et mesures d'urgence et sanctions.

En plus de cette révision réglementaire, les travaux menés dans le cadre du projet ont permis d'élaborer un plan de détection et de réponse rapide. Ce protocole inclut l'identification des zones de biosécurité, ainsi que les modalités de surveillance, de signalement, de collecte d'informations, d'évaluation de l'option de gestion, de mise en œuvre des réponses à l'introduction et du suivi post-opération. En décembre 2023, six services techniques ont été formés à la mise en œuvre du protocole.

"Une révision de la réglementation et un plan de détection précoce et réponse rapide"

Une stratégie de communication a été déployée pour assurer l'appropriation et la valorisation locale de cette révision réglementaire. Au sein des services, des livrets détaillants les listes noire et préventive ainsi qu'une version papier du plan de détection précoce et action rapide ont été distribués. De plus, deux vidéos d'animations ont été réalisées à l'intention du grand public, en français, wallisien et futunien, pour informer sur les listes noire et préventive. Ces vidéos visent à faire connaître les espèces prioritaires figurant sur ces listes, à expliquer leurs impacts négatifs et à sensibiliser les habitants sur les bons gestes à adopter.

CHIFFRES CLÉS

À Wallis et Futuna :

2 vidéos
de sensibilisation grand public

1 plan
de détection précoce et de réponse rapide adopté

68 espèces
inscrites sur la liste noire EEE à Wallis et Futuna

123 espèces
inscrites sur la liste préventive EEE à Wallis et Futuna

1 formation
inter-service visant à opérationnaliser le plan de détection précoce et de réponse rapide



TÉMOIGNAGES

HUGO OUDART

Chef de la cellule cynophile, Direction de la biosécurité, Polynésie française

Q *Au bout d'un an, on peut dire que c'était un très bon choix par rapport aux infrastructures qu'on possède. Il suffit de deux chiens pour contrôler quasiment 100% des passagers sans avoir eu à décharger les valises pour les mettre dans un RX ou pour les ouvrir.* **Q**

TAIVINI TEAI

Ministre de l'Agriculture, des Ressources marines, de l'Environnement, en charge de l'Alimentation, de la Recherche et de la Cause animale (MPR), Polynésie française

Q *On a des îles qui sont très loin des côtes continentales, qui sont des environnements protégés et préservés. Il est important d'avoir, en effet, ce système de sécurité complémentaire de ce qui existait déjà auparavant.* **Q**



ISSAM DJENIDI

Chef du Service de l'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire, Wallis et Futuna

Q *La thématique des espèces envahissantes est importante pour un territoire insulaire relativement exigu car l'arrivée d'une nouvelle espèce peut très vite avoir un impact visible, voire détruire des espèces végétales ou animales locales. Il est donc important de les contenir dès l'arrivée. La notion de lutte aux frontières trouve tout son sens.* **Q**





PERSPECTIVES ET PÉRENNISATION

À l'avenir, une augmentation du nombre de chiens détecteurs en Polynésie française est envisagée au regard des retours positifs sur le projet. Ces nouveaux moyens pourraient renforcer l'équipe existante à l'aéroport de Tahiti Faa'a, afin de couvrir une plus grande proportion du flux de passager. Un déploiement étendu au port de Papeete ainsi qu'au centre de tri postal est également envisagé. Ces évolutions dépendront des résultats obtenus et de l'expérience acquise grâce à la brigade cynophile établie dans le cadre du programme PROTEGE. Par ailleurs, la Polynésie française s'inscrit dans une dynamique régionale en matière de biosécurité et pourrait servir de référence pour d'autres collectivités ou États insulaires du Pacifique, à des fins de partage d'expériences.

À Wallis et Futuna, les services techniques en charge de la biosécurité assureront l'application de la révision réglementaire, en s'appuyant sur le plan opérationnel de détection précoce et réponse rapide. Le cahier des charges, détaillant les matériels de piégeage pouvant être achetés ou construits à faible coût, constitue à cet égard un outil précieux pour la mise en œuvre du plan. La revue réglementaire a par ailleurs impulsé des réflexions sur la clarification des compétences en matière de biosécurité et l'acquisition de moyens de contrôle complémentaires au sein des autorités locales, qui étudient la pertinence et la faisabilité d'intégrer des matériels à rayons X ou une brigade cynophile aux procédures de contrôles aux frontières. En attendant, les vidéos d'animation de sensibilisation continueront à être diffusées sur les chaînes de télévision locales.



RESSOURCES DOCUMENTAIRES



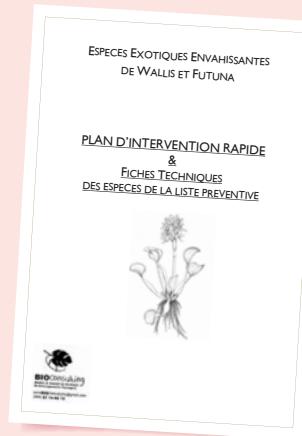
PROTeGe



Scannez ou
cliquez pour
accéder aux
ressources

RAPPORTS

- Marie FOURDRIGNIEZ (2022), Liste préventive contre les espèces envahissantes et Plan d'intervention.
 - Service Territorial de l'Environnement (2024), Liste noire des espèces envahissantes présentes sur le Territoire de Wallis-et-Futuna.
 - SPREP (2022), Protect our islands with biosecurity.
 - SPREP (2016), Catch it early: invasive species early detection and rapid response.
 - DOMINIQUE Yannick (2023), Développement d'un plan de détection précoce et réponse rapide contre les espèces exotiques envahissantes à Wallis et Futuna. Objet du rapport. Phase 3 : Le plan ED&RR, Wallis & Futuna.
 - Plan de Détection et Réponse Rapide de Wallis et Futuna : en savoir plus



DOCUMENTS

La brigade cynophile en action, sujet de la presse locale de Polynésie française



PRESSE

Sensibilisation à la biosécurité : les bonnes pratiques mises en avant à Wallis et Futuna



Vidéo liste noire



Vidéo liste préventive

VIDÉOS



The document is a flipbook containing several pages of text and images related to border biosecurity. Key sections include:

- CONTEXTE**: Descriptions of the threat posed by exotic pests and the measures taken by French Polynesia.
- ENJEUX & OBJECTIFS**: The main objective is to reinforce border biosecurity to prevent the entry of exotic pests and diseases.
- RESULTATS**: Success stories like the partnership with New Zealand and the introduction of mobile detection units.
- CHIFFRES CLÉS**: Statistics such as 40-50% of passengers being controlled at international airports.



Retrouvez toutes les fiches de capitalisation au sujet des espèces exotiques envahissantes **en libre accès sur notre site**.



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIEN DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

protege.spc.int/fr



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité du Programme Régional Océanien pour l'Environnement et de la Communauté du Pacifique et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.